

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTÉ PLENIER

06 décembre 2022 – 14h00

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier			X	XAVIER BIOY	14H00
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X				
A	BASSANO	Marie	X				
A	GAUDIN	Hélène			X	PHILIPPE NÉLIDOFF	14H00
A	GINESTET	Catherine			X	MARIE BASSANO	14H00
A	JULLIAN	Nadège	X				
A	NÉLIDOFF	Philippe	X				
A	PELLE	Sébastien	X				
A	POUMAREDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier			X	PHILIPPE NÉLIDOFF	14H00
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie			X	ESTEBAN VARGAS MAZAS	14H00
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	SÉBASTIEN PELLÉ	14H00
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle	X				
B	SUTRA	Romy			X	MARIE BASSANO	14H00
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah	X				
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre		X			
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine		X			
BIATSS	FROSSARD	Cécile		X			

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A	A partir de	
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire			X	HAIRATY DJIBO	14H00
	ARIECH Yanis	Suppléant		X			
	GONZALEZ Astrid	Titulaire	X				
	PAON Georgia	Suppléante		X			
	CLERC-ESPOSITO Loris	Titulaire		X			
	MIRAN Élisabeth	Suppléant		X			
	MIGAYROU Lou	Titulaire		X			
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante		X			
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	YETTOU Alya	Titulaire	X				
	MANARD Maxime	Suppléante		X			

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A	A partir de	
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire	X				
	MARTY Marie	Suppléante		X			
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	CORDELIER Antoine	Titulaire	X				
	ARAGON Emma	Suppléant		X			
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire		X			
	DJIBO Hairaty	Suppléante		X			
	TERRIDE Terence	Titulaire	X				
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant		X			

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A	A partir de	
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire		X			
	REGOURG Serge	Suppléante		X			
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire			X	SARAH TORRICELLI-CHRIFI	14H00
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante		X			
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire			X	MATTHIEU POUMARÈDE	14H00

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présen t	Excusé	Avaient donné Procuration		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	SÉBASTIEN PELLÉ	14H00
	VIENNE Boris	Suppléant		X			
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire			X	XAVIER BIOY	14H00
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant		X			
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRRERA Chantal	Titulaire			X	MATTHIEU POUMARÈDE	14H00
	RASTOUL Franck	Suppléant		X			
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire	X				
	RIBES Emeline	Suppléant		X			
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire		X			

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	X
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de Pôle Master Droit	
Monsieur	DEMEESTER	Loïc	SG École Européenne du Droit	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ	
Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 06/12/2022

Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	
----------	---------------------	------	-----------------	--

Le conseil débute à 14h00.

Il est donné lecture des procurations.

C'est le dernier Conseil de Faculté de l'année civile 2022. Concernant les évolutions à venir, du point de vue matériel, quelques mots sur un certain nombre d'éléments que Monsieur le doyen veut porter à la connaissance des membres du Conseil. À compter de janvier, l'amphi Mestre sera fermé pour des travaux de rénovation durant le second semestre et pendant un an, nous allons fonctionner avec trois grands amphis au lieu de quatre que sont Valade, Mestre, Cujas et Despax. L'impact est important avec cette fermeture sur l'accueil des étudiants des composantes et Écoles. Les scolarités ont travaillé pour trouver les meilleures solutions pour le second semestre. Cela se combine avec la fermeture de l'amphi Valade qui était provisoire dans un premier temps, mais qui a duré. Devant la difficulté de ces circonstances-là, la gouvernance de l'université a accepté un report de la fermeture de l'amphi Valade en décembre 2023. Date correspondant à la réouverture de l'amphi Mestre. À l'avenir, nous fonctionnerons avec 3 grands amphis. Vont être présentées au Recteur délégué à l'enseignement supérieur des baisses d'effectifs en L1 (droit, économie et administration et communication). Nous nous attendons à un refus, mais c'est pour démontrer que nous avons plus d'étudiants que nous avons de locaux et que nous avons également, plus d'étudiants que d'enseignants. Au dernier comptage, nous avons en première année de droit, toute filières confondues, 2680 étudiants. À la demande de l'université, la proposition qui est faite par la Faculté de droit, c'est une baisse de 150 étudiants à la rentrée prochaine. Il va y avoir une zone d'inconfort qui se traduira par une augmentation significative des cours le samedi matin au premier semestre en présentiel, avec des injonctions très contradictoires en lien avec l'intention de fermer l'établissement le week-end notamment au regard du climat. Vraisemblablement, il faudra aussi étendre les plages horaires avec un début des cours à 8h00 et nous devons être extrêmement sérieux sur les ouvertures de diplômes. Ce qui va en résulter, c'est une remise à plat des emplois du temps, des jours de cours, pour rationaliser l'utilisation des amphithéâtres. C'est un travail colossal et nous n'allons pas échapper au travail lié à l'occupation des locaux. Certes, nous avons des problématiques environnementales, mais dès lors qu'il y a besoin des locaux, ils seront ouverts. Cependant, il sera envisagé de regrouper les cours dans un lieu le samedi pour allier les deux problématiques. Il n'y aura pas de substitution de cours par zoom, sauf à titre exceptionnel comme par exemple la semaine du 03 avril, où les cours ont lieu en même temps que les examens TSE et TSM, ou bien s'il y a délestage.

1. Point sur l'École de droit

Depuis la transmission du projet politique de l'École de droit à l'ensemble de la communauté, le 28 octobre 2022, un comité de pilotage a été mis en place et se sont mis en place trois groupes de travail qui commencent à fonctionner cette semaine :

- Un groupe de travail gouvernance, qui aura pour objectif de penser la question des statuts, puis l'adoption des statuts en début d'année prochaine. Si nous voulons que l'École rentre en vigueur au 1^{er} janvier 2024, il faut que l'on ait un rétroplanning, d'un décret de l'EPE en décembre, d'un vote du CA à la rentrée 2023, d'un vote du CSA en avril 2023, et pour notre part une présentation des statuts aux membres du Conseil le 31 janvier 2023 et un vote des statuts en Conseil de Faculté le 14 février 2023.
- Un groupe de travail qui concerne la structuration du centre de Recherche de l'École de droit aura pour vocation de cartographier la Recherche dans notre Faculté, mais aussi chez nos voisins pour mettre en avant nos points forts et nos points faibles. Ce groupe va aller à la rencontre des directeurs de centre et les enseignants-chercheurs. Il a pour objectif d'arrivée au final, à la structuration du centre de Recherche de l'École de droit en 6 mois (juin),
- Un groupe de travail relatif aux relations entre l'École et l'université, il a pour objectif, dans plus de six mois, de cadrer les missions de l'École, mais aussi, d'accompagner la création de l'École, notamment définir les relations avec les services communs.

Du point de vue du ministère, le projet a été envoyé à Monsieur le Recteur délégué de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Monsieur Khaled Bouabdellah, qui a déjà fait un retour positif et une rencontre est prévue prochainement.

Monsieur le doyen invite chaque membre du Conseil à modifier, à améliorer les documents accessibles sur Google drive.

La réflexion sur la formation des Licences commencera en février 2023. La prochaine accréditation, c'est dans 2 années universitaires et donc nous avons le temps de réfléchir à cette question et expérimenter, tester, des idées innovantes. Nous avons par exemple des outils qui nous sont offerts par l'université numérique, qui peuvent venir améliorer la manière d'enseigner. L'objectif, c'est d'avoir six mois de vraie réflexion sur la formation en Licence.

2. Adoption du Procès-verbal du Conseil de Faculté du : 18 octobre 2022

En l'absence d'observations, le compte-rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité**.

3. Calendrier des prochains Conseils de Faculté

L'idée générale, tant qu'on n'aura pas modifié ce que sera l'École de droit avec une réflexion sur la manière dont les Conseils seront constitués, nous conservons le mardi à 14h00. Les changements arriveront après le 1^{er} janvier 2024. Les dates choisies sont hors vacance et précèdent les éventuels Conseils centraux pour présenter les décisions au CA ou à la CFVU/CEVE.

4. Renouvellement de la convention de délocalisation avec l'université d'Hô Chi Minh au Vietnam (SCREI, Charlène FINKBENER)

La convention de délocalisation entre l'université réputée d'Hô Chi Minh Ville au Vietnam et les universités partenaires françaises du consortium (Lyon, Bordeaux III et l'université Toulouse 1 Capitole). Il s'agit de la délocalisation du diplôme Master 2 Droit International et Comparé des Affaires. Cette délocalisation, permet la délivrance du diplôme UT1 dans l'université partenaire à l'étranger et l'étudiant sera inscrit à la fois dans l'université du Vietnam, mais également dans l'une des universités du consortium. Les cours sont enseignés en français et en anglais. Le diplôme sera délivré par l'une des universités du consortium. Cette délocalisation accueille à la fois des étudiants français, mais également des étudiants vietnamiens. Cette convention, qui existe depuis 12 ans, fonctionne bien. À ce jour, 10 promotions ont été diplômées et on compte 250 étudiants. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, les étudiants ont tous trouvé un emploi et la plupart au Vietnam. Cette convention repasse au Conseil pour quelques petites modifications.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. Scolarité

5 – A Licence :

▪ **Limitation du nombre de redoublements en Licence**

Un travail commun a été mené avec les étudiants, la DES, la scolarité et le SUIO-IP. Contrairement à d'autres universités, il n'existe pas de dispositif d'encadrement des étudiants dans notre Faculté. Actuellement, nous faisons face à des étudiants types multiples redoublants. L'objectif double est d'arriver d'une part, à être raisonnable dans le nombre d'inscriptions possible pour un étudiant en Licence, et d'autre part, accompagner les étudiants en difficultés. Nous allons prévoir dans nos règlements d'examens que l'inscription en Licence n'est plus autorisée dès lors que les deux conditions suivantes est rempli : première condition, l'étudiant à déjà bénéficié de 5 inscriptions en Licence ou deuxième condition, l'étudiant a déjà bénéficié de 2 redoublements en Licence. De plus, à partir de la 3^{ème} inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée à un entretien obligatoire avec le SUIO-IP, qui aura lieu au cours du semestre pair. L'objectif de ce dispositif, c'est de repérer les étudiants doublant, mais qui continuent à être en situation d'échec puisque le semestre 1 n'a pas fonctionné. L'entretien avec le SUIO-IP aura pour objectif de lui expliquer sa situation, lui faire prendre conscience de celle-ci et lui proposer potentiellement des pistes de réorientation, mais aussi le suivre et lui proposer des dispositifs d'aide pour qu'il ne soit plus en situation d'échec. La mise en vigueur de ce dispositif sera effective à compter de la rentrée 2023 pour les étudiants entrants en L1. Concernant les mesures transitoires, en 2023-2024, 7 inscriptions en Licence autorisées ; en 2024-2025, 6

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 06/12/2022

inscriptions en Licence autorisées et enfin en 2025-2026, on rejoint le droit commun avec les 5 inscriptions autorisées en Licence.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5 - B FOAD : nouvelles maquettes de MCC du DU Droits de la création, de l'innovation et des nouvelles technologies et du M2 Droit pénal et sciences criminelles parcours type Compliance officer (Michel Leroy)

Les diplômes vont être proposés dans le cadre du service de formation à distance l'année prochaine.

Le DU spécialisé de 210 H de cours est porté par Madame Hélène Poujade. Il est centré sur la propriété intellectuelle, sur les marques, sur les droits d'auteur et la RGPD et ses applications pratiques envers les clients et salariés de l'entreprise ; les contrats de propriété intellectuelle, les contrats de collaboration / partenariat. L'effectif attendu est de 30 personnes et ouvert aux étudiants de L3, M1, M2 et aux professionnels. Le tarif envisagé est de 2000 €.

Le second est porté par Monsieur le Professeur Marc Segonds et il s'adresse à toutes les personnes qui veulent exercer cette mission de conformité au sein de structure privée ou publique. Il s'adresse également aux personnes qui souhaitent exercer les fonctions de consultant indépendant spécialisé en matière de conformité. Ce diplôme comprenant 150 H de cours CM et 120 H de Web conférence. Une connexion va être envisagée avec le diplôme DU contrôle export et sanctions économiques. Le tarif envisagé est de 4500 €.

Ce point est adopté à l'unanimité pour les nouveaux diplômes

6. Demandes de financement

6 - A Demande de subvention de 346 € depuis l'enveloppe M2 droit fondamental des affaires vers l'association du Master 2 de droit fondamental des affaires. Organisation d'une conférence réunissant des universitaires et des praticiens spécialisés en droit des affaires, et elle portera sur le thème suivant : le devoir de vigilance en droit des sociétés.

Le financement est adopté à l'unanimité.

6 - B Demande de subvention de 9700 € depuis l'enveloppe du M2 juriste d'affaire DJCE vers l'association des étudiants du Master 2 Juriste d'affaires DJCE. Organisation d'un Study Tour à Londres. Ce voyage d'étude s'inscrit dans une volonté d'internationalisation du Master.

Le financement est adopté à l'unanimité.

6 - C Demande de subvention de 1000 € depuis l'enveloppe du Master 2 droit public, parcours droit de l'environnement vers l'association des étudiants en droit de l'environnement. Organisation d'un voyage d'étude dans le parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises pour compléter leurs connaissances théoriques par une approche pratique et pluridisciplinaire.

Le financement est adopté à l'unanimité.

6 - D Adhésion pour l'année 2022 de 100 € pour association Concours National de Plaidoirie en Propriété Intellectuelle (CN2PI). Cette association s'adresse à tous les étudiants.

Le financement est adopté à l'unanimité.

6 - E Subvention pour Time for the Planet. Contextuellement, nous avons été contactés l'année dernière par cette société pour faire des conférences de sensibilisations en matière environnementale à nos étudiants qui auront lieu en janvier en L2 et L3 dans tous les groupes à titre gratuit. Au niveau de l'université fédérale, il existe le projet SEEDS qui vise à introduire une sensibilisation à la question environnementale dans les études. Le projet de Time for the Planet consiste à récolter des fonds et en contre-partie il y a une acquisition d'action qui ne donne aucun dividende mais qui a pour objectif de financer des activités en faveur du développement durable. La question qui s'est posée était de savoir si nous octroyons une subvention de 1000 € pour service-rendu, mais avec un gros doute sur la réalisation de ce financement.

1 contre 15 abstention et 15 pour.

7. Questions diverses

7 - A MCC Masters mention DPU-PT-DPG et mention DSO-PT-DTEPS 2022-2023 Conforme à la fiche RNCP.

Afin que les étudiants de la formation continue puissent utiliser leur compte CPF pour payer la formation, il y a des blocs de compétence qui ont été modifiés de façon identique au fichier RNCP transformé dans la maquette les Masters droit public et droit social.

Ce point est adopté à l'unanimité.

7 - B Subvention de 1952 € de l'association Moove your Fac de Montauban. Organisation d'un séjour à Paris pour permettre à nos étudiants de visiter les d'institutions de la Vème République.

0 contre 9 abstention 22 pour. Vote à la majorité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 20.